

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le lundi 7 mars 2016, à 19 h 30, au Centre communautaire de Sayabec, 6, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 : Monsieur Yves Labonté;
Siège #2 : Monsieur Robert-Luc Blaquière;
Siège #3 : Madame Solange Tremblay;
Siège #5 : Monsieur Jocelyn Caron;
Siège #6 : Madame Marielle Roy.

Absence motivée :

Siège #4 : Monsieur Jean-Yves Thériault;

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse madame Danielle Marcoux. Messieurs Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, et Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics sont aussi présents.

Résolution 2016-03-062

Ordre du jour

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Réunion ordinaire

7 mars 2016

Ordre du jour

1. Ouverture par un moment de silence;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption du procès-verbal de février 2016;
4. Comptes à accepter – Février 2016;
5. Dépôt de documents :
 1. FQM – Journées de la Culture;
 2. Prix Hommage bénévolat-Québec;
 3. Régie des alcools, des courses et des jeux – Permis Restaurant Rest"o"coin;
 4. Ministère de la Justice;
 5. Lettre Michel Durette;

6. MMQ – Fermeture de dossier;
7. CDESES – Remerciements;
8. Société St-Jean-Baptiste – Remerciements;
9. MDDELCC – Avis de non-conformité;
10. Ministre des finances – Refinancement;
11. UMQ – Assurances;
12. Bilan annuel de la qualité de l'eau potable – 2015;
13. Centre sportif David-Pelletier – Note;
14. Redevances municipales;

6. Demandes d'appui :

1. Fabrique de Sayabec;
2. CPE L'Enfant Joue;
3. Harmonie Dorval-Jean XXIII;
4. CSMM (Centre d'éducation des adultes, CFP Amqui et Matane);
5. Ballon-Balai – Castors de Sayabec;
6. Hockey mineur de la Vallée;
7. Dossier acéricole;

7. Invitations :

1. Chambre de commerce de la MRC de La Matapédia – Déjeuner-conférence Pascal Bérubé;
2. Chambre de commerce de la MRC de La Matapédia – Souper entrepreneurial;
3. OBVMR – Comité de coordination des actions pour le lac Matapédia;
4. OBVMR – Milieux humides cartographiés;
5. Conférence de presse – Outils de sensibilisation pour une saine gestion des matières résiduelles;

8. Urbanisme :

1. Dossier Mario Lapierre;
2. Dérogation mineure – Madame Ginette Dompierre;
3. Dérogation mineure – Monsieur Steeve Ouellet;
4. Dérogation mineure – Atelier de soudure Michel Poirier inc.;
5. Dérogation mineure – Monsieur Michel Poirier;
6. Dérogation mineure – Monsieur Frédéric Vallée;
7. Règlement 2016-02 modifiant le plan d'urbanisme de la municipalité de Sayabec (règlement numéro 2005-02) – Avis de motion;
8. Règlement 2016-02 modifiant le plan d'urbanisme de la municipalité de Sayabec (règlement numéro 2005-02) – Adoption du projet de règlement;
9. Règlement 2016-03 modifiant le règlement de zonage 2005-04 aux fins de concordance au plan d'urbanisme – Avis de motion;
10. Règlement 2016-03 modifiant le règlement de zonage 2005-04 aux fins de concordance au plan d'urbanisme – Adoption du projet de règlement;

9. Règlements d'emprunt :

1. Règlement d'emprunt 2016-04 – Prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égout sur la route 132 – Adoption;
2. Règlement d'emprunt pour la mise à niveau des infrastructures de la route 132 à l'intérieur des travaux du MTQ – Adoption;

10. Règlement 2012-07 – Biomasse – Paiement de facture;
11. Règlement 2015-05 – Mise aux normes de l'eau potable – Paiement de facture;
12. Règlement 2015-07 – Caserne – Paiement de facture;
13. Taxe d'accise 2014-2018 – Paiement de factures;
14. Réserve financière des matières résiduelles – Paiement de facture;
15. Dossier Uniboard – Contestation de la facture de la MRC – Paiement;
16. Bibliothèque municipale – Facture CSMM pour agrandissement – 3^e versement;
17. MTQ – Permis d'intervention et de voirie 2016;
18. Ressources humaines :
 1. Lettre d'entente;
 2. Poste de secrétaire;
 3. Politique d'évaluation du DG;
19. Mise aux normes de l'eau potable :
 1. Demande d'avis juridique;
 2. Octroi de contrat;
20. 125^e de Sayabec;
21. Arrosage forêt privée;
22. Mallette – Deuxième mandat d'accompagnement;
23. MRC de La Matapédia – Modification du SAD-Zonage éolien;
24. Motions :
 1. Félicitations – Monsieur Frédéric Vallée – Journal Brick à brack;
 2. Félicitations – Ferme Jolipré Holstein de Saint-Moïse;
 3. Félicitations – Comité des loisirs – Semaine de relâche;
 4. Félicitations – Club des 50 ans et plus, CDESES et Comité des loisirs, Comité de ballon-balai – Activité du 3 mars;
25. Affaires nouvelles :
 1. Plan d'action du DG et du DTP;
 2. _____;
 3. _____;
26. Période de questions;
27. Prochaine réunion – 4 avril 2016;
28. Levée de la séance.

Résolution 2016-03-063

Procès-verbaux

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu

unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter le procès-verbal de février 2016 transmis trois jours à l'avance aux élus municipaux.

Résolution 2016-03-064

Comptes à accepter

Proposé par monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que les comptes du mois de février 2016 soient acceptés par les membres du conseil municipal au montant de 184 383.21 \$, les crédits étant disponibles au budget.

FOURNISSEUR	MONTANT
ALYSON DESIGN & MULTIMÉDIA ENR.	187.50 \$
BELL MÉDIA INC.	670.49 \$
ATELIER DE SOUDURE M. POIRIER	869.40 \$
BANVILLE NELSON	1 447.73 \$
BIO-VALLÉE	1 275.39 \$
LABORATOIRE BSL	1 037.10 \$
BUANDERIE NETTOYEUR DE L'EST	211.31 \$
CADIEX	414.54 \$
CAIN LAMARRE CASGRAIN WELLS, AVOCATS	572.01 \$
CENTRE BUREAUTIQUE	149.08 \$
CLEROBEC INC.	60.86 \$
CONCIERGERIE D'AMQUI INC.	2 069.55 \$
COOP FORESTIÈRE MATAPÉDIA	9 685.30 \$
DECARTECQ INC.	179.00 \$
DETEKTA SOLUTIONS	644.63 \$
ÉPICERIE RAYMOND BERGER & FILS INC.	20.00 \$
EQUIPEMENT SMS	428.57 \$
ÉTHIER AVOCATS INC.	499.40 \$
FAMILI-PRIX AUBERT LÉVESQUE	29.79 \$
FONDATION CANADIENNE DU REIN	25.00 \$
FONDATION CENTRE MATAPÉDIEN D'ÉTUDES	500.00 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	36.00 \$
GASTON ROY HUISSIER DE JUSTICE	102.91 \$
GAZTECH	298.94 \$
GROUPE PAGES JAUNES	147.29 \$
ROY MARIE-ADÈLE	50.95 \$
INTERSPORT AMQUI	85.66 \$
LAMARRE GAZ INDUSTRIEL INC.	50.59 \$
LES ANTENNES GC INC.	229.93 \$
LES ENTREPRISES PLOURDE	573.48 \$
MAISON DES FAMILLES DE LA MATAPÉDIA	100.00 \$
MALLETTE	22 707.56 \$
MRC DE LA MATAPÉDIA	122 356.02 \$
OUELLET JÉRÉMIE	193.75 \$
PAPETERIE BLOC-NOTES INC.	327.77 \$
PELLETIER ANTOINE	731.41 \$
POIRIER PAULETTE	150.00 \$

PR DISTRIBUTION	281.82 \$
PRÉVENTION INCENDIE SAFETY FIRST	484.45 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC.	1 000.35 \$
PG SOLUTIONS INC.	2.64 \$
RÉFRIGÉRATION G.R.L. INC.	110.05 \$
RICHARD POIRIER ET FRÈRES	2 158.87 \$
SANI-MANIC	1 478.24 \$
SERVICES KOPILAB ENR.	186.26 \$
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE	30.00 \$
SONIC	6 999.19 \$
SUPÉRIEUR PROPANE	1 165.31 \$
SUPERMARCHÉ BERGÉ INC.	71.92 \$
TÉLÉ COMMUNICATIONS DE L'EST	213.28 \$
MÉDIA TRANSCONTINENTAL S.E.N.C.	1 081.92 \$
GRAND TOTAL	184 383.21 \$

Dépôt de documents :

- 5.1. La FQM accuse réception de la résolution 2015-12-396 en rapport avec la date du Congrès annuel de la FQM. Elle ne peut, malheureusement, répondre favorablement à la demande formulée par le conseil.
- 5.2. Document faisant état du dépôt de la candidature de monsieur Jacques Pelletier au prix Hommage-Bénévolat Québec 2016.
- 5.3. Avis de la part de Régie des Alcools, des Courses et des Jeux du Québec concernant la demande de permis pour vente d'alcool faite par le restaurant Rest"o"coin.
- 5.4. Documents relatifs aux actes de désignation autorisant messieurs Jocelyn Caron et Yves Labonté, conseillers, à célébrer des mariages et des unions civiles.
- 5.5. Dépôt d'une lettre de monsieur Michel Durette concernant, entre autres, les opérations de déneigement. Une lettre-réponse lui sera transmise.
- 5.6. Avis de la MMQ concernant la fermeture du dossier 152317-30 en lien avec un dégât d'eau survenu à la résidence de monsieur Rodrigue Lepage et madame Georgette Tardif.
- 5.7. Remerciements de la part du CDSES pour la participation de la municipalité à la soirée-bénéfice de la St-Valentin organisée le 13 février 2016.
- 5.8. Remerciements de la part de la Société St-Jean-Baptiste pour le don octroyé dans le cadre de la fête de Noël organisée en décembre dernier.
- 5.9. Avis de non-conformité transmis par le MDDELCC concernant le dépôt de neiges usées situé sur le lot 165, rang B, cadastre de la paroisse de Sainte-Marie de Sayabec, municipalité de Sayabec. La situation a été clarifiée par une lettre réponse le 11 février dernier.
- 5.10. Lettre du ministère des Finances concernant les démarches à suivre

pour le refinancement d'un montant de 1 418 000 \$ relatif à un emprunt échéant le 30 mai 2016.

- 5.11. Extrait du procès-verbal du Comité exécutif de l'UMQ tenu le 29 janvier dernier relatif au renouvellement d'assurances collectives pour le regroupement du Bas-St-Laurent/Lac-Saint-Jean/Gaspésie et Côte-Nord.
 - 5.12. Dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015. Le bilan a été réalisé par le technicien en gestion des eaux, monsieur Étienne Diagne.
 - 5.13. Une note a été affichée au Centre sportif David-Pelletier afin de rappeler aux usagers certaines instructions.
 - 5.14. Une lettre de la MRC de La Matapédia nous informant que la municipalité recevra des redevances en provenance du Ser de La Métis (11 862 \$) et le Ser de la Vallée inc. (879 \$).
-
-

Résolution 2016-03-065

**Demande d'appui –
Fabrique de Sayabec**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le versement d'une aide de 235 \$ à la Fabrique du Saint-Nom-de-Marie de Sayabec pour les appuyer dans l'organisation de leur souper annuel qui se tiendra le 19 mars prochain. Cette demande d'appui inclut la location de la cuisine le 18 mars toute la journée pour la préparation ainsi que les deux (2) salles et la cuisine le soir du souper, soit le 19 mars.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal acceptent que cette dépense soit payée aux fournisseurs sur présentation des factures qui devront être établies au nom de la Municipalité de Sayabec

De plus, les membres du conseil municipal autorisent l'achat de deux (2) billets au cout de 20 \$ chacun pour cette activité.

6.2. Ce point est encore à l'étude et donc, reporté à une réunion ultérieure.

6.3. La municipalité de Sayabec, en collaboration avec le Comité Culture et Concertation, accueillera l'Harmonie Dorval-Jean XXIII pour un spectacle et s'engage à prendre en charge l'organisation de cette activité qui aura lieu au centre communautaire le 18 mars prochain. La Maison des jeunes de Sayabec sera impliquée au niveau de l'accueil et de l'organisation de la salle.

Résolution 2016-03-066

Demande d'appui – CSMM

Proposé par monsieur Robert-Luc Blaquièrre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de

remettre un don de 50 \$ à la CSMM pour les appuyer dans l'organisation du tout premier gala des Méritas regroupant le Centre d'éducation des adultes de la Vallée, le CFP d'Amqui et le CFP de foresterie et visant à récompenser les étudiants pour leur persévérance scolaire, le développement de leur employabilité et leur excellence académique.

Résolution 2016-03-067

Demande d'appui – Ballon-balai de Sayabec

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le versement d'une aide financière de 500 \$ au Comité du ballon-balai de Sayabec. Ce montant servira à la confection de chandails avec le nouveau logo pour l'équipe catégorie U-15 de Sayabec.

Résolution 2016-03-068

Demande d'appui – Hockey mineur de la Vallée

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement d'un montant de 2 671.01 \$ à l'organisation du hockey mineur de la Vallée afin de les appuyer dans leur présente saison. Cette aide financière remboursera une partie de la facture MEM-2_PN-NOV_2015 d'Hockey Bas-St-Laurent au montant de 4 126,93 \$, taxes incluses.

Résolution 2016-03-069

Demande d'appui – Dossier acéricole

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'appuyer le Syndicat des producteurs acéricoles du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie dans leurs démarches afin que le rapport Gagné ne vienne pas modifier la façon de faire actuelle en mettant en péril la filière acéricole.

Résolution 2016-03-070

Invitation – Chambre de commerce – Déjeuner-conférence

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, ainsi que mesdames Lina Lévesque, Solange Tremblay, conseillère, Marielle Roy, conseillère, et Danielle Marcoux, mairesse, au déjeuner-conférence organisé par la Chambre de commerce de la MRC de La Matapédia. Cet événement a eu lieu au Sélectôtel d'Amqui le jeudi 3 mars à de 7 h 30 à 9 h 15. Il n'y a pas de cout relié à cette activité. Le déjeuner est libre et au frais des participants.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2016-03-071

Invitation – Chambre de commerce – Souper entrepreneurial

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, ainsi que mesdames Pascale Turcotte, agente de développement, et Marie Élément au souper entrepreneurial 2016 qui aura lieu à la Salle communautaire d'Amqui le 9 avril prochain à compter de 17 h 30. La conférence « Osez entreprendre » sera présentée par le conférencier invité, monsieur Serge Beauchemin, dragon dans l'émission *Dans l'œil du dragon*. Les billets pour cette activité sont vendus au cout de 75 \$, taxes incluses, pour les membres de la chambre de commerce.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2016-03-072

Invitation – OBVMR – Comité de coordination des actions pour le lac Matapédia

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'inscription de messieurs Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics, Robert-Luc Blaquièrre, conseiller, et Jean-Pierre Dery ainsi que mesdames Marie Élément, Pascale Turcotte, agente de développement, Solange Tremblay et Marielle Roy, conseillères, à la rencontre de travail, de concertation et de coordination pour la mise à jour et la continuité de la mise en œuvre des actions du Plan Directeur de l'eau touchant le bassin versant du lac Matapédia. Cette rencontre aura lieu le mardi 22 mars à 19 h au centre communautaire de Sayabec. Il n'y a pas de cout relié à cette activité.

Résolution 2016-03-073

Invitation – OBVMR – Milieux humides cartographiés

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser messieurs Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics, et Robert-Luc Blaquièrre, conseiller, ainsi que madame Marielle Roy, conseillère, à la présentation des données collectées cet été sur les milieux humides des municipalités de Sayabec, Val-Brillant, Amqui, Saint-Léon-le-Grand et Lac-au-Saumon. Cette rencontre aura lieu le 6 avril prochain de 19 h 30 à 21 h 00 à l'hôtel de ville d'Amqui. Il n'y a pas de cout relié à cette activité.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2016-03-074

Invitation – Conférence de presse – Outils de gestion des matières résiduelles

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, ainsi que mesdames Danielle Marcoux, mairesse, Marielle Roy et Solange Tremblay, conseillères, à la conférence de presse pour le lancement officiel d'outils de sensibilisation vidéo pour une saine gestion des matières résiduelles organisée par la télévision communautaire de la vallée de La Matapédia et la Régie Intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis. Cette conférence aura lieu le lundi 14 mars à compter de 10 h aux Cuisines CD. Il n'y a pas de cout relié à cette activité.

8.1. Le 8 février dernier, monsieur Mario Lapierre est venu déposer son plaidoyer de non-culpabilité à l'infraction décrite au constat 07085-2015-0012, invoquant un droit acquis pour la remise se trouvant sur son terrain.

Résolution 2016-03-075

Urbanisme – Dérogation mineure – Madame Ginette Dompierre

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter la demande de dérogation mineure numéro DRL160004 de madame Ginette Dompierre pour des travaux effectués au 42, boulevard Joubert Ouest à Sayabec. Le Comité consultatif d'urbanisme de Sayabec recommande l'acceptation de cette demande.

Le demandeur désire régulariser la position du garage complémentaire à la résidence construit en 1996, ref. permis #531-024-96. Il est important de préciser qu'aucune norme de localisation n'a été inscrite sur le permis émis par l'officier municipal.

Selon la réglementation municipale actuelle, un garage isolé doit respecter une distance de 1.2m de la limite de propriété latérale et arrière. D'après le certificat de localisation réalisé le 20 novembre 2015, le garage est localisé à ± 0.69 m de la limite arrière et à ± 0.86 m de la limite latérale gauche.

Résolution 2016-03-076

Urbanisme – Dérogation mineure – Monsieur Steeve Ouellet

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter la demande de dérogation mineure numéro DRL160009 de monsieur Steeve Ouellet pour des travaux effectués au 26, rue Bossé à Sayabec. Le Comité consultatif d'urbanisme de Sayabec recommande l'acceptation de cette demande.

Le demandeur désire régulariser la localisation d'un bâtiment accessoire construit sans autorisation en 1987.

Selon la réglementation municipale, un bâtiment accessoire doit respecter une distance de 3m de toutes constructions et une distance de 2m de la limite de propriété si le mur comporte une ouverture. D'après le plan déposé par le propriétaire, le bâtiment est localisé à ± 1.54 m de la maison mobile et à une distance de ± 1.82 m de la limite latérale droite, malgré la présence d'une fenêtre sur le mur.

Résolution 2016-03-077

**Urbanisme – Dérogation
mineure – Atelier de soudure
Michel Poirier inc.**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter la demande de dérogation mineure numéro DRL160012 de l'entreprise Atelier de soudure Michel Poirier inc. pour des travaux à effectuer au 50, boul. Joubert Ouest à Sayabec. Le Comité consultatif d'urbanisme de Sayabec recommande l'acceptation de cette demande.

Le demandeur désire obtenir l'autorisation de construire un escalier extérieur menant à un étage supérieur au rez-de-chaussée en cour latérale gauche, malgré le fait qu'il ne peut pas respecter la distance prescrite au règlement de zonage.

Selon l'article 7.5.3 du règlement de zonage #2005-03, l'empiètement d'un tel escalier ne doit pas excéder deux (2) mètres à l'intérieur de toutes marges de recul et respecter au minimum une distance de 1.2m de toute ligne de terrain. Le projet du demandeur consiste à construire un escalier de ± 0.91 m de largeur en cour latérale gauche à ± 0.64 m de la limite de propriété, donc un empiètement de ± 0.56 m à l'intérieur de la distance minimum de 1.2m à respecter de la ligne de terrain.

Résolution 2016-03-078

**Urbanisme – Dérogation
mineure – Monsieur Michel
Poirier**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter la demande de dérogation mineure numéro DRL160013 de monsieur Michel Poirier pour des travaux à effectuer au 17, rue Saindon à Sayabec. Le Comité consultatif d'urbanisme de Sayabec recommande l'acceptation de cette demande.

Le demandeur désire obtenir l'autorisation de construire un garage

résidentiel qui excède la superficie permise par le règlement de zonage de la municipalité de Sayabec.

Selon l'Article 7.4.3, la superficie au sol du bâtiment accessoire ne doit pas excéder 75 % de la superficie au sol du bâtiment principal et cette même superficie au sol ne doit également pas excéder 10 % de la superficie totale du terrain, jusqu'à concurrence de 75m²; la hauteur maximale ne doit pas excéder celle du bâtiment principal jusqu'à concurrence de 5 mètres. Le projet du demandeur consiste à construire un garage de ±111.48m², ce qui excède la superficie maximale de ±36.48m². De plus, la hauteur du garage projeté sera de ±6.94m, donc un excédent de ±1.94m.

Résolution 2016-03-079

**Urbanisme – Dérogation
mineure – Monsieur
Frédéric Vallée**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter la demande de dérogation mineure numéro DRL160014 de monsieur Frédéric Vallée pour des travaux à effectuer au 1, chemin Langlois à Sayabec. Le Comité consultatif d'urbanisme de Sayabec recommande l'acceptation de cette demande.

Le demandeur désire obtenir l'autorisation de remplacer le chalet existant par une nouvelle construction. Toutefois, le chalet projeté n'est pas en mesure de respecter les normes de localisation prescrites au règlement de zonage ainsi que la localisation de la porte d'entrée.

Selon le règlement de zonage #2005-03, à l'intérieur de la zone 33R, un bâtiment principal doit respecter une distance de 3m et de 5m des limites latérales. Le chalet projeté sera localisé à ±2m de la limite latérale gauche et ±4.06m de la limite latérale droite. De plus, le demandeur souhaite construire une galerie couverte qui sera localisée à ±1.06m de la limite latérale droite tandis que la réglementation exige 3m. L'article 6.5 exige une porte de dimension standard sur le mur avant, le propriétaire demande à la municipalité l'autorisation de ne pas mettre de porte sur le mur avant, une porte de dimension standard sera installée sur le côté droit du bâtiment.

Résolution 2016-03-080

**Règlement 2016-02 –
Modifiant le plan
d'urbanisme de la
municipalité de Sayabec
(règlement numéro 2005-02)
– Avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Robert-Luc Blaquièrre, conseiller, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté un règlement modifiant le plan d'urbanisme par le retrait, dans le plan d'affectation, d'une partie du tracé de rue projetée reliant la rue Saint-Charles à la rue Saindon afin de permettre l'implantation d'un bâtiment accessoire sur le terrain situé au 17 rue Saindon.

Résolution 2016-03-081

**Règlement 2016-02 –
Modifiant le plan
d’urbanisme de la
municipalité de Sayabec
(règlement numéro 2005-02)
– Adoption du projet de
règlement**

ATTENDU QUE la Municipalité de Sayabec est régie par le Code municipal et la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme;

ATTENDU QUE le plan d’urbanisme de la Municipalité de Sayabec (règlement numéro 2005-02) a été adopté le 7 mars 2005 et est entré en vigueur le 19 mai 2005 conformément à la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Sayabec désire permettre la construction d’un bâtiment accessoire sur une partie de terrain actuellement réservée aux fins d’implantation d’une rue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

- 1^o d’adopter le projet de règlement numéro 2016-02 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2^o de tenir une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement lors d’une séance du conseil municipal qui se tiendra le 4 avril 2016 à la salle municipale située au 6, rue Keable à Sayabec à compter de 19h30.

ADOPTÉE À SAYABEC, CE 7 MARS 2016

Danielle Marcoux,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et
secrétaire-trésorier

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-02 MODIFIANT
LE PLAN D’URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE SAYABEC
(RÈGLEMENT NUMÉRO 2005-02)**

ARTICLE 1 TRACÉ DE RUE PROJETÉE

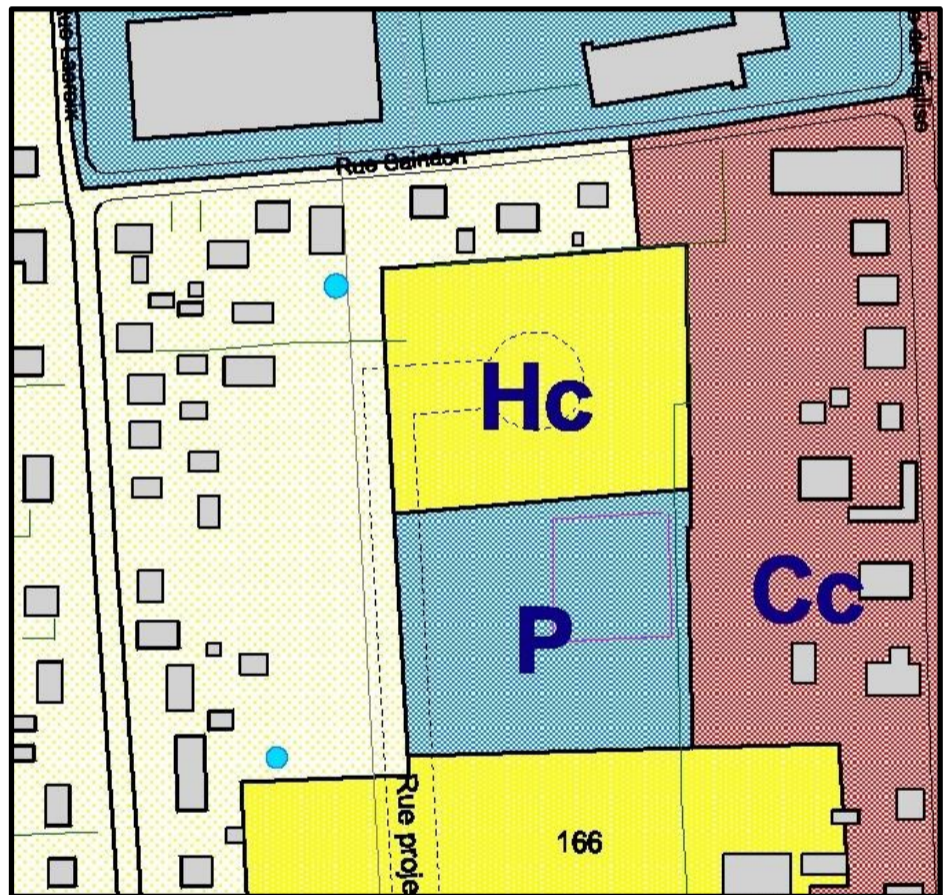
Le plan d'affectation à l'échelle 1:2500 du plan d'urbanisme (règlement numéro 2005-02) est modifié par la suppression d'un tronçon du tracé de rue projetée reliant la rue Saint-Charles à la rue Saindon.

Cette modification est illustrée à l'annexe 1. En cas de contradiction entre l'annexe et le texte, l'annexe prévaut.

ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la Loi.

ADOPTÉ À SAYABEC, CE 7 MARS 2016



Danielle Marcoux,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et
secrétaire-trésorier

Règlement numéro 2016-02

Annexe 1 : Modification apportée au plan d'affectation à l'échelle 1:2500

Résolution 2016-03-082

Règlement 2016-03
modifiant le règlement de
zonage 2005-04 aux fins de
concordance au plan

**d'urbanisme – Avis de
motion**

Avis de motion est donné par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté un règlement modifiant le règlement de zonage par le retrait, dans le plan de zonage, d'une partie du tracé de rue projetée reliant la rue Saint-Charles à la rue Saindon afin de permettre l'implantation d'un bâtiment accessoire sur le terrain situé au 17 rue Saindon, le tout en concordance au plan d'urbanisme (règlement 2005-02) en cours de modification.

Résolution 2016-03-083

**Règlement 2016-03
modifiant le règlement de
zonage 2005-04 aux fins de
concordance au plan
d'urbanisme – Adoption du
projet de règlement**

ATTENDU QUE la Municipalité de Sayabec est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 2005-04 de la Municipalité de Sayabec a été adopté le 7 mars 2005 et est entré en vigueur le 19 mai 2005 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Sayabec désire permettre la construction d'un bâtiment accessoire sur une partie de terrain actuellement réservée aux fins d'implantation d'une rue;

ATTENDU QUE le conseil doit adopter un règlement de concordance pour assurer la conformité du règlement de zonage au plan d'urbanisme en cours de modification, conformément à l'article 110.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

- 1° d'adopter le projet de règlement numéro 2016-03 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2° de tenir une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement lors d'une séance du conseil municipal qui se tiendra le 4 avril 2016 à la salle municipale située au 6, rue Keable à Sayabec à compter de 19h30.

ADOPTÉE À SAYABEC, CE 7 MARS 2016

Danielle Marcoux,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-03 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2005-04 DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC AUX FINS DE CONCORDANCE
AU PLAN D'URBANISME**

ARTICLE 1 TRACÉ DE RUE PROJETÉE

Le plan de zonage à l'échelle 1:2500 du règlement de zonage numéro 2005-04 est modifié par la suppression, dans les zones 91 Hc et 93 Ha, d'un tronçon du tracé de rue projetée reliant la rue Saint-Charles à la rue Saindon.

Cette modification est illustrée à l'annexe 1. En cas de contradiction entre l'annexe et le texte, l'annexe prévaut.

ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

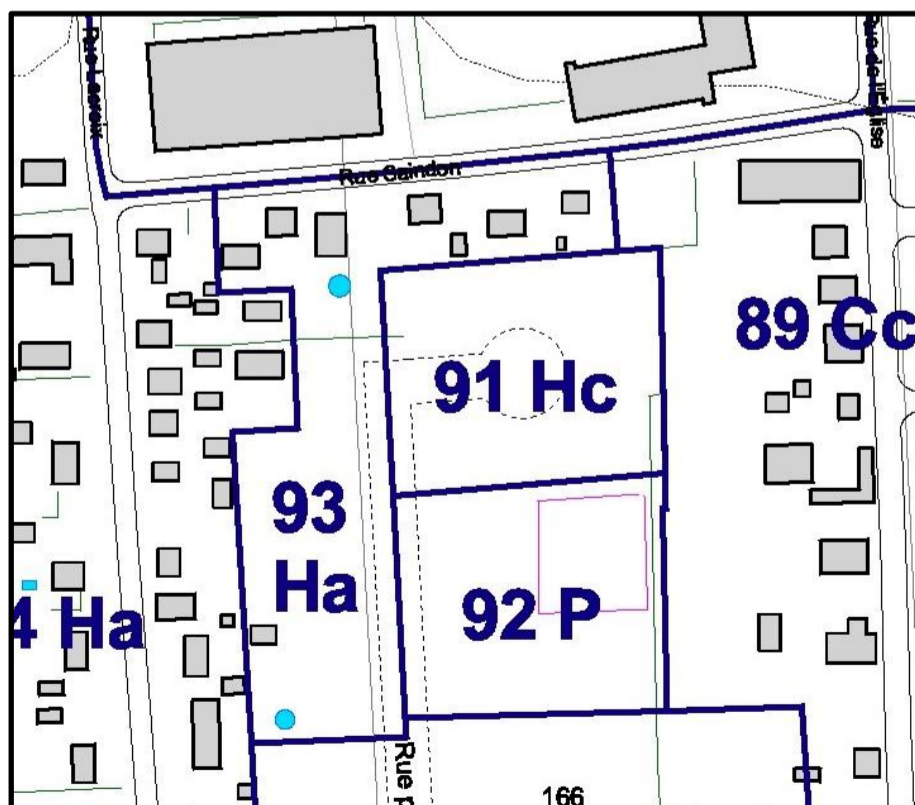
Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la Loi.

ADOPTÉ À SAYABEC, CE 7 MARS 2016

Danielle Marcoux,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et
secrétaire-trésorier

Règlement numéro 2016-03 - Annexe 1 : Modification apportée au plan de zonage à l'échelle 1:2500



9.1. Ce point est reporté à une séance ultérieure.

9.2. Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Résolution 2016-03-084

**Règlement 2012-07 –
Biomasse – Paiement de
facture**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture 2063 au cout total de 1 609.65 \$, taxes incluses, à l'entreprise Plomberie-Gicleurs PSP inc. pour des travaux effectués sur la chaufferie.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 1 469.82 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement d'emprunt 2012-07. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 139.83 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2016-03-085

**Règlement 2015-05 – Mise
aux normes de l'eau potable
– Paiement de facture**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de l'état de compte 1448639 au cout total de 41.14 \$, taxes incluses, à Constructo SEAO pour le devis de services professionnels en ingénierie – Plans et devis définitifs : Mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 37.62 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement d'emprunt 2015-05. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 3.52 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2016-03-086

**Règlement 2015-07 –Caserne
de pompiers – Paiement de
facture**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture 900187594 au cout total de 11 067.49 \$, taxes incluses, à l'entreprise Englobe pour des honoraires professionnels dans le cadre du projet de construction d'une caserne d'incendie.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 10 106.09 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement d'emprunt 2015-07. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 961.40 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2016-03-087

**Taxe d'accise 2014-2018 –
Paiement de factures**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures mentionnées au tableau ci-bas au cout total de 2 521.67 \$, taxes incluses, à l'entreprise Tetra Tech QI inc. pour des frais d'honoraires professionnels pour services rendus concernant le projet : plan d'intervention.

Taxe d'accise 2014-2018								
NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TVQ	TPS	50 % de TVQ	MONTANT + 50% DE TVQ	GRAND TOTAL	DATE
Tetra Tech QI inc.	15302701	500.00 \$	49.88 \$	25.00 \$	24.94 \$	524.94 \$	574.88 \$	05-févr-16
								Honoraires professionnels - Plan d'intervention
	15302702	1 693.22 \$	168.90 \$	84.67 \$	84.45 \$	1 777.67 \$	1 946.79 \$	05-févr-16
								Honoraires professionnels - Plan d'intervention
TOTAL		2 193.22 \$	218.78 \$	109.67 \$	109.39 \$	2 302.61 \$	2 521.67 \$	

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 2 302.61 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même la taxe d'accise 2014-2018. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 219.06 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2016-03-088

**Réserve financière des
matières résiduelles –
Paiement de facture**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture 15811 au montant total de 349,03 \$, non taxé, à la MRC de la Matapédia pour l'ajustement de quantités des bacs bruns. Cette facture sera payée en totalité à même la réserve financière pour les matières résiduelles.

Résolution 2016-03-089

Dossier Uniboard – Facture

de la MRC de la Matapédia
– Règlement 2014-02 –
Paiement

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu majoritairement à quatre (4) voix contre une (1) par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture 14495 au montant de 27 125 \$ à la MRC de la Matapédia pour les honoraires du service d'évaluation liés à la demande de révision de l'évaluation foncière d'Uniboard Canada inc. Cette facture sera payée en totalité avec le règlement d'emprunt 2014-02.

Par la même résolution, les membres du Conseil municipal de Sayabec tiennent à mentionner aux dirigeants politiques et administratifs de la MRC de La Matapédia qu'ils auraient apprécié, de la part de son instance régionale et responsable de l'évaluation municipale, avoir un traitement semblable à celui appliqué dans le dossier de l'entrée en vigueur du règlement modifiant le « Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État ».

Messieurs Jocelyn Caron et Yves Labonté, conseillers, se retirent des délibérations pour le prochain point à l'ordre du jour.

Résolution 2016-03-090

MRC de la Matapédia –
Remboursement des quotes-
parts

CONSIDÉRANT QUE la valeur foncière de l'usine d'Uniboard Canada, division Sayabec a subi une baisse d'évaluation de 5 700 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE, à cause de la baisse subie, la municipalité de Sayabec estime avoir payé des quotes-parts en trop pour un montant évalué entre 16 000 \$ et 20 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE lors du budget 2016 de la MRC de la Matapédia, il a été accepté sur la bonne foi de la table des maires et non par règlement de ne pas charger de quotes-parts aux municipalités qui n'ont pas de service de premiers répondants dans leur milieu de même pour le partage des couts d'entretien de la route verte.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'envoyer une facture de 17 500 \$ à la MRC de La Matapédia afin que cette dernière rembourse les quotes-parts payées en trop dans le dossier d'Uniboard, et ce, à même les surplus accumulés de la MRC, sans être obligé de charger les frais aux autres municipalités.

Messieurs Jocelyn Caron et Yves Labonté, conseillers, réintègrent la réunion.

Résolution 2016-03-091

**CSMM – Bibliothèque
municipale et scolaire Quilit
– 3^e versement**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture 100089 à la Commission scolaire des Monts-et-Marées au montant total de 10 981,30 \$. Cette facture fait référence à l'entente concernant les travaux d'agrandissement de la bibliothèque municipale et scolaire Quilit et comprend le capital et les intérêts à verser pour l'année 2016.

Résolution 2016-03-092

**MTO – Permis
d'intervention de voirie**

ATTENDU QUE la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports;

ATTENDU QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

ATTENDU QU' il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports du Québec pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

POUR CES RAISONS il est proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de demander au ministère des Transports du Québec les permis d'intervention requis pour les travaux que la municipalité devra exécuter au cours de l'année 2016 dans l'emprise des routes à l'entretien dudit ministère et, qu'à cette fin, les membres du conseil autorisent monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer lesdits permis d'intervention.

Résolution 2016-03-093

**Ressources humaines –
Lettre d'entente madame
Johanne Côté**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser madame Danielle Marcoux, mairesse, monsieur Francis Ouellet, directeur

général et secrétaire-trésorier, ainsi que monsieur Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics, à signer la lettre d'entente encadrant le retour au travail de madame Johanne Côté.

Résolution 2016-03-094

Ressources humaines – Poste de secrétariat

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'octroyer, suite à l'affichage interne et conformément à l'article 10 de la convention collective, le poste régulier permanent de secrétariat à madame Isabelle Bouchard.

Résolution 2016-03-095

Ressources humaines – Politique d'évaluation du directeur général

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'approuver la politique d'évaluation du directeur général préparée par la firme Mallette et qui leur a été soumise. Celle-ci servira de document de travail pour le comité d'évaluation mis en place.

19.1. Analyse de la conformité d'une soumission relativement à la notion de sous-traitance et à une résolution d'autorisation de signature des documents.

Résolution 2016-03-096

Mise aux normes des installations en eau potable – Services professionnels en ingénierie

Suite à l'appel d'offres concernant les services professionnels en ingénierie pour le projet de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable, plan et devis définitifs, les membres du comité ont procédé à l'analyse des six (6) soumissions :

- Norda Stelo
- SNC Lavalin
- Arpo
- Tétra tech QI inc.
- WSP
- Stantec

Les firmes Norda Stelo, SNC Lavalin, WSP et Arpo ont cependant obtenu un pointage intérimaire de moins de 70 points, les enveloppes de prix seront donc retournées aux soumissionnaires sans être ouvertes. Le comité de sélection recommande donc aux autorités concernées l'adjudication du contrat au soumissionnaire ayant présenté l'offre qui a

obtenu le meilleur pointage final, soit la firme Tetra Tech QI inc. avec un pointage de 4.67.

Suivant ces recommandations, il est proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accorder le contrat pour les services professionnels en ingénierie pour le projet de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable, plan et devis définitifs à la firme Tétr Tech QI inc. au cout de 270 777.62 \$, taxes incluses. L'octroi de contrat est conditionnel à l'acceptation de la procédure d'analyse des soumissions par le MAMOT.

Par la même résolution, les membres du Conseil municipal autorisent la mairesse ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer pour et au nom de la municipalité de Sayabec tous les documents requis concernant ce projet.

Résolution 2016-03-097

125^e de Sayabec – Rencontre de formation du comité

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'envoi d'une lettre d'invitation aux responsables des organismes afin de les inviter à prendre part à la rencontre organisée pour la formation du Comité des festivités du 125^e de Sayabec. Cette réunion aura lieu le 18 avril 2016 à compter de 19 h au Centre communautaire de Sayabec et sera présidée par monsieur Jacques Pelletier. La population sera invitée à prendre part à cette rencontre via publipostage.

Résolution 2016-03-098

Arrosage des forêts privées

ATTENDU QUE l'entreprise *Produits forestiers Résolu* a reçu le soutien du gouvernement pour pallier aux pertes financières engendrées par l'épidémie de tordeuse et qu'ainsi, un décret gouvernemental garantit une réduction des frais d'électricité de 20 % pour les papetières de Baie-Comeau et de Clermont, et ce, pour les 5 prochaines années;

ATTENDU QUE la région de la vallée de la Matapédia est gravement affectée par l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette;

ATTENDU QU' il y a des procédures d'arrosage priorisées par le gouvernement et que celles-ci ne s'appliquent pas au secteur privé;

ATTENDU QU' aucune aide n'est offerte présentement aux propriétaires de boisés privés et aux entreprises de notre région;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de

Sayabec de demander au ministre Laurent Lessard et aux gouvernements d'intervenir et de venir en aide aux propriétaires de boisés privés touchés par la crise en arrosant le secteur privé ou en apportant une aide financière.

Monsieur Jocelyn Caron, conseiller, se retire des délibérations pour le prochain point à l'ordre du jour.

Résolution 2016-03-099

Mallette – Octroi du 2^e mandat d'accompagnement

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'octroyer un second mandat à la firme Mallette pour l'accompagnement suite au diagnostic de gestion et de l'analyse organisationnelle de la Municipalité de Sayabec. Cette deuxième phase d'accompagnement d'une durée d'environ 50 h se définit comme suit :

- Élaboration d'un plan d'action intégrateur regroupant l'ensemble des recommandations découlant du rapport de diagnostic express de gestion et de la dynamique organisationnelle et suivi du degré de réalisation des actions auprès du conseil municipal;
- Support à la mise en place des outils, des procédures, des politiques de gestion requises en lien avec les éléments énoncés du plan d'action intégrateur;
- Production d'un rapport au conseil municipal relatif au niveau d'atteinte des résultats découlant de la phase d'accompagnement additionnel, et élaboration de recommandations à prendre en compte le cas échéant.

Échéancier :

- Début : Semaine du 7 mars 2016 à raison d'une présence sur place de sept (7) heures/aux deux (2) semaines (à confirmer selon les disponibilités des dirigeants);
- Fin : Semaine du 30 mai 2016

Ressources professionnelles de Mallette :

Ce mandat d'accompagnement sera effectué par monsieur Alain Paquet, CPA, CA, MA, de Mallette, S.E.N.C.R.L.

Honoraires professionnels :

- Phase d'accompagnement additionnelle (6 rencontres d'une (1) journée)	42 h
- Suivi et préparation des rencontres	8 h
Nombre total d'heures :	50 h

- Honoraires:	6 500.00 \$
- Déplacements et secrétariat:	475.00 \$
TOTAL :	<u>6 975.00 \$</u> (plus taxes applicables)

Monsieur Jocelyn Caron, conseiller, réintègre la réunion.

Résolution 2016-03-100

**MRC de La Matapédia –
Modification du SAD-
Zonage éolien**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'exprimer leur total désaccord au Conseil des maires de la MRC de La Matapédia concernant l'orientation donnée par le service de l'aménagement et de l'urbanisme et qu'aucune modification ne soit apportée à la zone E4.

Par la même résolution, les membres du Conseil municipal de Sayabec rappellent que la possibilité d'implanter des éoliennes dans ce secteur a fait l'objet de représentations en 2007 où l'acceptation sociale était au centre des discussions et qu'il est important de conserver cet acquis.

Résolution 2016-03-101

**Motions – Félicitations –
Monsieur Frédéric Vallée**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'offrir leurs plus sincères félicitations à monsieur Frédéric Vallée pour son acquisition du journal Brick à brack.

Résolution 2016-03-102

**Motions – Félicitations -
Ferme Jolipré Holstein**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'offrir leurs plus sincères félicitations aux propriétaires de la Ferme Jolipré Holstein de Saint-Moïse pour son intronisation en février dernier au Club de l'Excellence Agropur, honneur récolté pour la qualité de son lait.

Résolution 2016-03-103

**Motions – Félicitations –
Comité des loisirs**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'offrir leurs plus sincères félicitations au Comité des loisirs pour l'excellente programmation offerte à la population sayabécoise et matapédiennne dans le cadre de la semaine de relâche du 29 février au 5 mars dernier.

Résolution 2016-03-104

**Motions – Félicitations –
Club des 50 ans et plus,
CDESES et Comité du ballon-
balai**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unaniment par les membres du conseil municipal de Sayabec d'offrir leurs plus sincères félicitations aux Club des 50 ans et plus, CDESES et Comité du ballon-balai pour l'organisation et la supervision de l'activité de ballon-balai intergénérationnelle organisée le 3 mars dernier.

Affaire nouvelle :

25.1. Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le dépôt du Plan d'action du directeur général et du directeur des travaux publics.

Période de questions :

1. Route 132 est, infrastructures;
 2. Est-ce que le journal Brick à brack s'installera chez monsieur Vallée sur la route 132?
 3. Que veut dire « U-15 »?
 4. De quel endroit est la firme Tetra tech?
 5. Règlement d'emprunt pour la mise à niveau des infrastructures de la route 132 : Est-ce pour réparer les bris autour de l'Église?
 6. Projet de mise aux normes de l'eau potable : Est-ce qu'il y a des tests sur l'eau?
-
-

Résolution 2016-03-105

Levée de la séance

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unaniment par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 20 h 51.

Danielle Marcoux,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et secrétaire-
trésorier